

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERAL SOLV' PREMIA

PART I - Code ISIN : FR0013280369

OPCVM géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Federal Solv' Premia a pour objectif de réaliser sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure à l'EONIA capitalisé + 300 bps en maintenant une volatilité stable comprise entre 4 et 7%. L'objectif de volatilité a été défini via la mise en place d'une stratégie de contrôle de volatilité au sein de la stratégie d'investissement. Il s'agit ici d'objectifs de rendement et de volatilité qui peuvent ne pas être atteints dans certaines conditions de marchés.

Indice de référence : EONIA capitalisé +300bps. L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) est calculé comme la moyenne des taux au jour-le-jour de la zone Euro. Il est fixé par la Banque Centrale Européenne.

La stratégie d'investissement a pour objectif de capturer les rendements liés à différents facteurs (Momentum, Carry, Value, Volatilité, Liquidité, Défensif), au sein desquels différentes stratégies sont mises en place sur différentes classes d'actifs (Dividendes, Actions, Matières premières, Taux, Change, et Volatilité).

La stratégie d'investissement se construit sur deux dimensions :

1/ La construction d'un portefeuille d'actifs de bilan

Le choix des titres constituant le portefeuille dépend de leur niveau de rémunération relatif. Le portefeuille peut donc présenter des allocations variables essentiellement entre actions et produits de taux (Emissions de l'Etat Français) selon les conditions de marché. Ces actifs n'auront pas d'impacts significatifs sur la performance du fonds mais participeront, de par leurs rendements, à financer les stratégies de hors bilan.

Les investissements réalisés en direct sur les actions, pouvant aller jusqu'à 100% de l'actif net, seront systématiquement couverts par des instruments dérivés.

Le risque de taux pourra être couvert par des instruments dérivés.

Dans la limite de 10% de son actif net, le fonds pourra investir dans des parts et ou actions d'OPCVM et/ou de FIA de droit français et européen, de toutes classifications.

2/ La mise en œuvre de stratégies de hors bilan

La stratégie hors-bilan se décompose en différents niveaux:

- La stratégie multifactorielle
- La stratégie de contrôle de volatilité
- La stratégie de couverture partielle systématique du risque

La mise en œuvre de cette stratégie hors-bilan repose sur un modèle quantitatif permettant de capturer les rendements ou « primes de risques » liés aux classes d'actifs et aux facteurs de risque.

Pour mettre en œuvre ses stratégies hors bilan, le FCP pourra s'exposer via des swaps de performance.

➤ **La stratégie multifactorielle**

La stratégie Multifactorielle est **définie** par les **facteurs** (Carry, Momentum, Value, Volatilité, Liquidité, Défensif). Au sein de ces facteurs sont mises en place différentes **stratégies** sur différentes classes d'actifs.

Les facteurs sont définis comme suit :

- **Carry** : le facteur Carry vise à capter un revenu associé au portage d'actifs ayant un rendement élevé.
- **Momentum** : le facteur Momentum consiste à acheter des actifs qui ont connu une hausse récente et à vendre ceux qui ont sous-performé.
- **Value** : le facteur Value consiste à acheter des actifs sous-évalués et à vendre des actifs surévalués relativement à leur valorisation fondamentale.
- **Volatilité** : le facteur lié à la prime de Volatilité vise à capter un rendement résultant de l'écart positif entre la volatilité implicite d'un actif et sa volatilité réalisée.
- **Liquidité**: Cette famille de stratégies investit dans des actifs à des moments spécifiques du mois. Elles bénéficient des différentiels de rendements causés par des comportements identifiés des acteurs de marché. Par exemple, certains actifs peuvent avoir une demande plus élevée à la fin du mois ce qui pourrait tirer leur prix vers le haut et être capturé par cette famille de stratégies.
- **Défensif** : Le facteur défensif consiste à investir sur des actifs considérés comme étant de bonne qualité et/ou de faible volatilité pour chercher à bénéficier de leur profil de risque/rendement potentiellement intéressant.

La liste des facteurs n'est pas exhaustive.

L'allocation définie sur chaque stratégie vise à obtenir une exposition homogène et un risque similaire, en limitant le risque de concentration et de surexposition, au sein de la stratégie multifactorielle.

La stratégie multifactorielle est encadrée par une stratégie de contrôle de la volatilité et associée à un mécanisme de couverture partielle systématique du risque visant à limiter, sans l'annuler, le risque de perte en capital des investisseurs.

➤ **La stratégie de contrôle de volatilité**

La stratégie de contrôle de la volatilité consiste à ajuster quotidiennement l'exposition du portefeuille à la stratégie multifactorielle en fonction du rapport entre la volatilité cible (6%) et la volatilité effectivement réalisée de celle-ci.

➤ **La stratégie de couverture partielle systématique du risque**

Une approche systématique de couverture partielle du risque sera combinée au portefeuille. Ce mécanisme repose sur l'achat et la revente d'options portant sur la stratégie de contrôle de volatilité. La couverture partielle du risque consiste à diminuer l'exposition du fonds à la Stratégie de contrôle de volatilité dès lors que le niveau de celle-ci diminue en dessous du niveau du strike des options.

La Société de Gestion contrôle l'implémentation des différents facteurs et stratégies au sein de la stratégie de hors-bilan. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la stratégie sera implémentée via un ou plusieurs swaps de performance, contractés avec une ou plusieurs contreparties bancaires.

Cet OPCVM est un OPCVM de capitalisation et/ou de distribution.

Durée minimale de placement recommandée : 3 ans

Les souscriptions et rachats sont centralisés jusqu'à 12h30 par l'établissement en charge de la centralisation. Les demandes de souscriptions et rachats transmises à l'établissement en charge de la centralisation (CACEIS BANK 1-3, Place Valhubert, 75013 PARIS) avant 12h30 sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée et calculée sur les cours de clôture du lendemain de la session de collecte. La valeur liquidative est déterminée le surlendemain du jour de la fin de la session de collecte. Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la société de gestion dans le cadre de sa valorisation.

PROFIL DE RENDEMENT RISQUE

Risque plus faible Risque plus élevé
← →
Rendement Rendement
potentiellement plus faible potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel le capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risques.

La catégorie 4 déterminée pour le fonds reflète la stratégie exposant le fonds aux risques issus des marchés actions, taux, devises et matières premières. La catégorie de risque associé à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. L'OPCVM n'est pas garanti en capital. Il peut être affecté par le mécanisme de swing pricing car il peut augmenter la volatilité. Ce mécanisme est appliqué à la discrétion de la société de gestion.

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels l'OPCVM peut être exposés et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative :

Risque de crédit: ce risque représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. En cas de dégradation de la notation de l'émetteur, la valeur liquidative pourra baisser.

Risques liés aux instruments dérivés : les instruments dérivés sont fortement sensibles aux variations de la valeur de l'actif sous-jacent. Leur utilisation peut déboucher sur un effet de levier pour le fonds, à la hausse comme à la baisse.

FRAIS – PART I

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2% maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants *	0,70 %
* L'OPCVM étant créé cette année, le pourcentage indiqué est une estimation des frais du 1 ^{er} exercice. Les frais réels ne seront connus qu'à l'expiration du 1 ^{er} exercice du fonds soit le 30/12/2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.	
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.federal-finance.fr

PERFORMANCES PASSES – PART I

Création au cours de l'année 2018. Une performance calculée sur une période inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée.

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées.

Cet OPCVM a été créée le 18 septembre 2018. La part I a été créée le 18 septembre 2018.

La devise du portefeuille est l'euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : le prospectus du fonds et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de Federal Finance Gestion - 1 Allée Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon. Ces documents sont également disponibles sur le site www.federal-finance.fr ou en contactant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé). L'OPCVM propose une autre catégorie de parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : la valeur liquidative du fonds est publiée sur le site www.federal-finance.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Fiscalité : selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du fonds, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le fonds à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Federal Finance Gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Rémunérations : Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance.fr ainsi que sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 avril 2019.